

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 10 novembre 2022 modifiant les conditions d'organisation des concours des personnels des bibliothèques ouverts au titre de l'année 2023

NOR : ESRH2232037A

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 10 novembre 2022, les dispositions de l'arrêté du 5 octobre 2022 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture :

- de concours pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques ;
- du concours externe spécial pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques ;
- de concours pour le recrutement de bibliothécaires ;
- du concours externe spécial pour le recrutement de bibliothécaires ;
- de concours pour le recrutement de bibliothécaires assistants spécialisés de classe normale ;
- de concours pour le recrutement de magasiniers des bibliothèques principaux de 2^e classe,

sont modifiées comme suit :

« La date de clôture des inscriptions aux concours précités est prolongée jusqu'au 2 décembre 2022, 12 heures, heure de Paris.

En cas d'inscription ou de modification d'inscription le 2 décembre 2022 peu de temps avant 12 heures, la connexion au service se poursuivra mais sera interrompue à 12 h 30, heure de Paris.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite, établie selon le modèle figurant en annexe des arrêtés du 5 octobre 2022 autorisant l'ouverture des concours précités. Le dossier imprimé d'inscription dûment complété devra être renvoyé obligatoirement par voie postale et en recommandé simple au service académique chargé des inscriptions au plus tard le 2 décembre 2022, avant minuit, le cachet de la poste faisant foi. »

(Le reste sans changement.)